

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
COMMUNE DE LE CHEYLAS – 38570

Envoyé en préfecture le 29/10/2021
Reçu en préfecture le 29/10/2021
Affiché le 
ID : 038-213801004-20211026-DEL_20211026_01-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 26 Octobre 2021

L'an deux mil vingt et un le vingt six octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Valérie GUGLIELMO-VIRET, 1^{ère} Adjointe au Maire

Présents : Mmes et MM Valérie GUGLIELMO-VIRET, Philippe DALBON Marie-Claude CERANA, Pierre BARUZZI, Stéphanie MENGOLLI, Karim DALIBEY, Amina GHAFIR, Véronique DUMINI, Alexandre ASTOLFI, Florence FAIS, Jérôme LOOSDREGT, Michel SALVI, Mme Audrey MARRON, Gérard MARTINEZ, Anne LAURENT, Thierry GALIFOT, Christel METAY, Martine PUGLISI, Sébastien PLISSON

Ont donné procuration : Mme Véronique DUMINI à Marie-Claude CERANA

Excusés : M. Roger COHARD
M. François DERAÏN
M. Mickaël MORIN

Secrétaire de séance : M. Jérôme LOOSDREGT

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
23	Vendredi 22 octobre 2021	Vendredi 22 Octobre 2021	Vendredi 29 octobre 2021

1- Décision Modificative N°1 – Budget principal

Par délibération en date du 23 mars 2021, le conseil municipal a adopté le budget général de la commune ainsi que ses budgets annexes.

Postérieurement à cette adoption, des ajustements comptables doivent être réalisés. Il est ainsi proposé de prendre une décision modificative pour le budget communal.

Budget principal

Section d'investissement					
	Compte	Objet	Crédits ouverts	Proposition DM 1	Crédits cumulés
Dépenses	041/2313	Construction	0,00€	+ 24 673,32€	24 673,32€
Recettes	041/238	Avances et acomptes versés	0,00€	+ 24 673,32€	24 673,32€
Dépenses	2313/239	Construction	2 015 000,00€	-24 673,32€	1 990 326,68€
Recettes	1641	Emprunts	531 174,95€	-24 673,32€	506 501,63€

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

- APPROUVE les modifications budgétaires présentées ci-dessus.

Décision : Adopté à l'unanimité

